



# MINISTÈRE DE LA MER

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## Direction interrégionale de la mer Manche Est-mer du Nord

Le Havre, le 29 juillet 2020

*Division des activités maritimes*

**Affaire suivie par :** Mission territoriale de Boulogne-sur-Mer  
**Tél. :** 03 61 31 33 10  
**Courriel :** [mtnpcp.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mtnpcp.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr)

**Le directeur interrégional de la mer  
Manche Est-mer du Nord**

à

**Destinataires *in fine***

**Objet :** Consultation de bilan des schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine des Hauts-de-France.

Mis en œuvre au titre des articles D923-1 et suivants du code rural et de la pêche maritime, les schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine (SRDAM) ont vocation à recenser, de manière exhaustive, les sites d'aquaculture marine existants ainsi que ceux propices au développement des différentes productions d'aquaculture marine durable, en indiquant les voies d'accès aux sites et les surfaces terrestres nécessaires à leur exploitation.

Les SRDAM actuellement en vigueur pour les Hauts-de-France ont été établis dans le cadre de deux arrêtés distincts des préfets de région Picardie du [30 novembre 2015](#), et Nord-Pas-de-Calais du [11 décembre 2015](#). Ceux-ci précisent la nécessité d'opérer un bilan de la mise en œuvre de ces schémas, au plus tard à l'issue d'une période de cinq ans à compter de la date de leur adoption.

Ce bilan a vocation à permettre à la direction interrégionale de la mer Manche Est-mer du Nord (DIRMer MEMNor), qui a coordonné la rédaction des SRDAM Nord-Pas-de-Calais et Picardie, d'évaluer leurs effets sur le développement de l'aquaculture marine pour cette région et de proposer, à l'issue, des pistes d'actualisation ou d'évolution pertinentes pour l'avenir, qui pourront être présentées au conseil maritime de façade (CMF) Manche Est-mer du Nord du 9 novembre 2020 dans l'optique de fusionner les deux documents dans un schéma unique pour les Hauts-de-France.

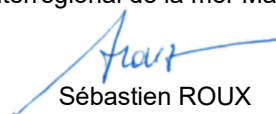
Je vous invite, dans ce cadre, à transmettre avant le 1<sup>er</sup> octobre 2020 inclus vos commentaires sur la mise en œuvre des schémas régionaux de développement de l'aquaculture marine pour le [Nord-Pas-de-Calais](#) et la [Picardie](#) :

- par mél à l'adresse [mtnpcp.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr](mailto:mtnpcp.dirm-memn@developpement-durable.gouv.fr) ;
- ou par envoi de courrier postal à l'adresse suivante : 92 boulevard Léon Gambetta – BP 629 62321 Boulogne-sur-Mer Cedex.

Les SRDAM du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie sont accessibles sur le site Internet de la direction interrégionale de la mer Manche Est-mer du Nord, en suivant les hyperliens ci-dessus ou à l'adresse suivante :

<http://www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr/schemas-regionaux-de-developpement-de-l-r122.html>

Pour le directeur et par délégation,  
l'adjoint au directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord



Sébastien ROUX

**Destinataires :**

- M. le préfet maritime de la Manche et de la Mer du Nord
- M. le préfet du département du Nord
- M. le préfet du Pas-de-Calais
- Mme la préfète de la Somme
- M. le président de la région Hauts-de-France
- M. le président du département du Nord
- M. le président du département du Pas-de-Calais
- M. le président du département de la Somme
- M. le président de la communauté urbaine de Dunkerque (CUD)
- Mme la présidente de la communauté d'agglomération Grand Calais Terres et Mers
- M. le président de la communauté d'agglomération du boulonnais (CAB)
- M. le président de la communauté d'agglomération des deux baies en montreuillois (CA2BM)
- M. le président de la communauté d'agglomération de la Baie de Somme
- M. le président de la communauté de communes de la région d'Audruicq
- M. le président de la communauté de communes de la Terre des deuxcaps
- M. le président de la communauté de communes de Ponthieu-Marquenterre
- M. le président de la communauté de communes des Villes sœurs
- M. le président de l'association nationale des élus du littoral (ANEL)
- M. le président directeur général de l'institut français de recherche pour l'exploitation de la mer (Ifremer)
- M. le président du directoire du grand port maritime de Dunkerque
- M. le président du conseil portuaire de Boulogne-Calais et de la société d'exploitation des ports du détroit (SEPD)
- M. le président du comité interprofessionnel des produits de l'aquaculture (CIPA)
- M. le président du comité régional de la conchyliculture (CRC) Normandie-mer du Nord
- M. le président du comité régional des pêches maritimes et des élevages marins (CRPMEM) Hauts-de-France
- M. le président de l'association Robin des Bois
- M. le président de l'association France nature environnement (FNE)
- M. le président de l'association Groupe d'étude des milieux estuariens et littoraux (GEMEL)
- M. le président de l'association Surfrider foundation Europe
- M. le président de la fondation WWF France
- M. le président de l'Union nationale des centres permanents d'initiatives pour l'environnement (CPIE)
- M. le président de la Fédération française de voile (FFV)
- M. le président de la Fédération française d'études et de sports sous-marins (FFESSM)
- M. le président de l'Union nationale des associations de navigateurs (UNAN)
- M. le président de la fédération nationale de la plaisance et des pêches en mer (FNPP)
- M. le président de la société nationale de sauvetage en mer (SNSM)
- M. le directeur général de l'agence de l'eau Artois-Picardie
- M. le directeur général de l'agence régionale de santé (ARS) Hauts-de-France
- M. le directeur de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) Hauts-de-France
- M. le directeur de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) Hauts-de-France
- M. le directeur de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Hauts-de-France

- M. le directeur de la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale (DRJSCS) Hauts-de-France
- Mme la directrice du conservatoire du littoral
- M. le directeur du centre d'étude et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA) Nord-Picardie
- M. le délégué mer de l'office français de la biodiversité (OFB).

**Copie :**

- M. le directeur des pêches maritimes et de l'aquaculture
- M. le secrétaire général des affaires régionales (SGAR) Hauts-de-France.